

Le deuxième programme que supprimera l'entrée en vigueur de cette mesure est la loi sur les réserves provisoires de blé. Ce programme disparaîtra totalement. Il couvre actuellement les frais d'entreposage. En 1968-1969, sur les 101 millions de dollars versés pour l'entreposage, 22,3 millions furent pris en charge par les producteurs et 79,7 par le Trésor. Ce programme disparaîtra totalement ce qui créera des difficultés réelles pour les cultivateurs car, à l'avenir, ils devront assumer la totalité des frais d'entreposage.

Le gouvernement projette d'apporter des modifications profondes dans le domaine du transport et de l'entreposage du grain, modifications qui auront pour résultat net de faire assumer aux cultivateurs des frais de transport plus élevés à la suite de l'aménagement de terminus régionaux sur l'ensemble des régions productrices de blé. Ce programme signifie que non seulement les cultivateurs paieront des frais d'entreposage plus élevés mais également des frais de transport accrus. Alors qu'autrefois ils devaient transporter leurs grains sur 5, 10 ou 15 milles, après la mise sur pied de ce programme, ces distances passeront à 20, 30, 50 milles ou plus. Cela provoquera pour le cultivateur des difficultés plus grandes et des frais plus élevés que par le passé. Cet aspect du bill C-244 m'inquiète beaucoup.

Dans l'étude du problème global dont nous sommes saisis aujourd'hui, il nous faut tenir compte de la diminution du revenu des cultivateurs des Prairies. Il est indispensable d'assurer une protection des revenus agricoles ainsi qu'une stabilisation à long terme de leurs recettes. Ce bill stabilisera leurs revenus au niveau manimum qui, d'après les prix actuels, est inférieur au coût de production. Il faut encourager les cultivateurs à produire des denrées alimentaires à prix fixes et il faut stabiliser leurs revenus à un niveau plus élevé et non à celui de la famine. A mon avis, cette question fait ressortir un autre défaut du programme qui m'inquiète. Si nous parlions d'une industrie classique comme celle des machines agricoles, du vêtement ou de la chaussure, le problème serait totalement différent. On pourrait dire que les cultivateurs n'ont pas besoin de nouveaux tracteurs ou de nouvelles machines cette année. Mais il faut produire des aliments. Même si nous pouvons éprouver quelque satisfaction de ce que les agriculteurs canadiens peuvent en produire probablement plus que tous les autres cultivateurs du monde, il n'en reste pas moins qu'il faut maintenir cette production non seulement pour subvenir à nos propres besoins mais aussi pour être en mesure de répondre aux besoins mondiaux.

● (12.50 a.m.)

On a beaucoup parlé en ces dernières années de ce que nous devrions faire de nos excédents. Monsieur l'Orateur, nous avons une obligation à remplir envers les Canadiens, mais dans un monde qui se rapetisse tous les jours, nous devons, semble-t-il, aller plus loin. Il ne suffit pas d'exporter nos techniques, il faut aussi accumuler des réserves dont les gens affamés auront inévitablement besoin, où qu'ils vivent. Je m'inquiète de la façon dont nous abordons ce problème à court terme.

[M. Thompson.]

Remontons aux saintes Écritures, au grand expert de son temps, même s'il n'était pas lui-même cultivateur. Il s'agit de Joseph, premier ministre des pharaons d'Égypte, qui avait eu assez de sagesse pour accumuler durant les années d'abondance de grandes réserves de céréales afin de s'assurer suffisamment de nourriture les années de disette. Cette histoire de l'époque biblique du Proche-Orient ne diffère pas tellement de la situation des générations qui se sont succédées depuis lors. Il me faut donc appuyer la Fédération canadienne des agriculteurs et sa déclaration quant aux paiements que nous devons de toute nécessité verser aux producteurs des Prairies, c'est-à-dire aux paiements transitoires spéciaux de 100 millions de dollars. Ils sont extrêmement importants, mais les politiques mêmes de stabilisation et d'emmagasinage à long terme que prévoit le bill sont discutables et il faut les envisager dans une perspective plutôt lointaine que prochaine.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la situation des marchés internationaux. Le cultivateur lui-même est peu apte à contrôler l'avenir du marché mondial, et il a même peu de chance de le prédire ou de le prévoir. Mais ce que doit affronter le cultivateur canadien, je le répète, c'est la concurrence d'un programme agricole puissamment subventionné dans d'autres régions du monde productrices de denrées alimentaires, ce qui le désavantage sérieusement.

Je ne préconise pas un programme agricole à l'instar de celui des États-Unis, puissamment subventionné par le Trésor fédéral. Mais tout en disant cela, et en le pensant, nous ne saurions supprimer notre responsabilité à l'égard de l'industrie agricole du Canada. Le fait demeure que le cultivateur ne peut survivre par lui-même sans aide face à la concurrence subventionnée des autres pays. Donc, tout en étant d'accord avec le principe du bill, j'estime que ses dispositions laissent à désirer.

Indubitablement, le rétrécissement vicieux et désastreux du revenu, auquel est acculé le producteur de grain de l'Ouest, ne peut pas continuer. Je me reporte de nouveau à une observation de la Fédération canadienne de l'agriculture:

Nous devons insister sur la nécessité de mieux soutenir le niveau des revenus agricoles des producteurs des Prairies et, pour le gouvernement fédéral, de continuer d'accorder un appui important aux revenus, étant donné les conditions connues et prévisibles du marché mondial.

A cet égard, le bill C-244 est de nature à imposer des restrictions précises à l'obligation fédérale de soutenir les revenus dans les Prairies, même face à leur insuffisance chronique. Donc, tout en acceptant le principe, j'estime que la philosophie dont le bill s'inspire est mauvaise si nous voulons assurer la viabilité de notre industrie agricole et continuer à produire des denrées alimentaires.

Je signale donc ces points au ministre compétent et à ceux qui sont vitalemment intéressés à l'agriculture, car, à mon sens, c'est là que se situe le problème fondamental de la production alimentaire pour ce qui concerne l'agriculture.

Je voudrais maintenant pour terminer dire juste un mot de la situation des unités d'exploitation. Qu'il s'agisse d'une méthode à court terme, ce programme de subven-